



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2017 a été voté le 28 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Contexte économique et politique

Au 1^{er} janvier 2014, la Commune de St Georges les Bains a intégré la Communauté de Communes Rhône Crussol et le Syndicat des eaux de saint Péray.

Les compétences de notre commune se sont trouvées considérablement modifier avec la reprise du domaine de l'enseignement, du domaine culturel, du domaine sportif et des loisirs.

Depuis les charges transférées ont nettement augmenté, notamment avec les charges supplémentaires imposées aux communes : la mise en œuvre des TAP'S (Temps d'Activités Périscolaires) et l'instruction des dossiers d'urbanisme.

D'autre part, les produits sont en constante diminution. La baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit. La commune a perdu plus de 34 % de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en trois ans. Les subventions sont plus rares et moins élevées.

Evolution de la population

1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017	Evolution en nombre / 3 ans	Evolution en pourcentage / 3 ans
2138	2162	2198	+ 60	2.8 %

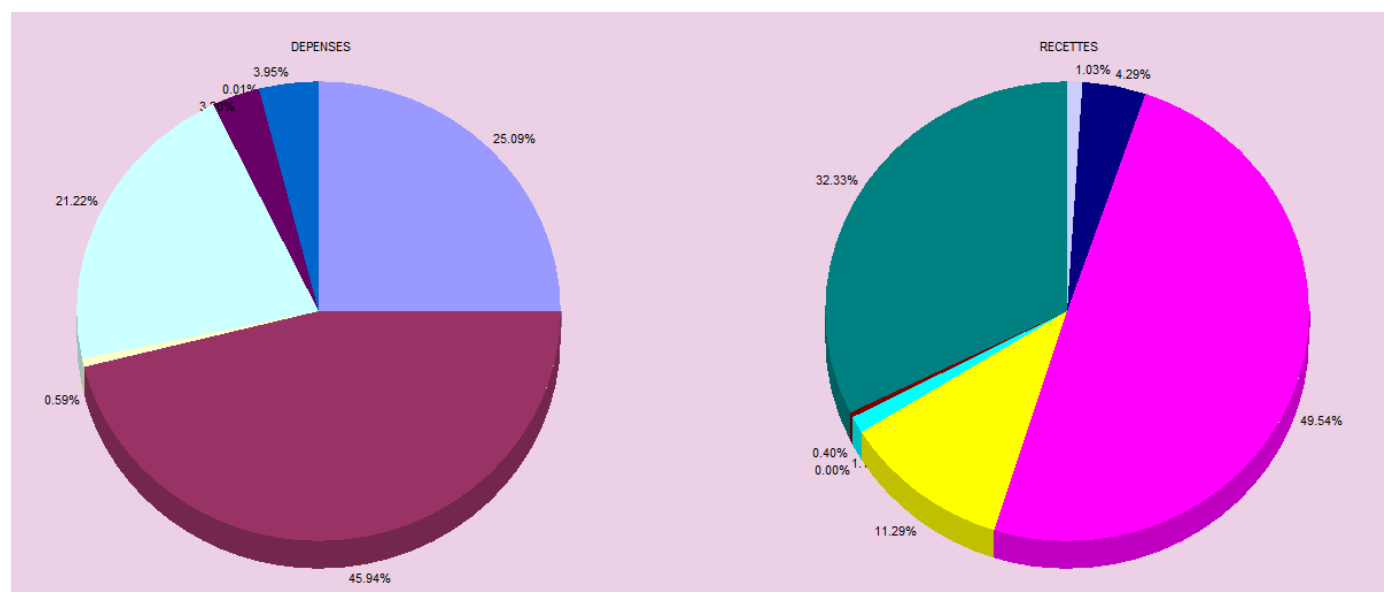
Source INSEE populations légales en vigueur

Le compte administratif 2016

La section de fonctionnement

Cette section retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune. Beaucoup reviennent chaque année.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES réalisées		RECETTES réalisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
charges caractère général	309 870.58 €	atténuations des charges (remboursement frais perso.)	21 278.64 €
charges de personnel	567 281.17 €	produits des services (redevances, cantine, ...)	88 387.77 €
atténuation produits	7 334.00 €	impôts et taxes (Taxes ménages, AC, redevances)	1 020 596.19 €
autres charges de gestion (contributions, subv, indemn.)	262 037.59 €	dotations et participations (DGF, DSR, Subv CG, FDTP)	232 526.99 €
charges financières	39 549.09 €	autres produits gestion (locations)	23 112.55 €
charges exceptionnelles	96.81 €	produits financiers	6.78 €
dotations amortissements	48 727.33 €	produits exceptionnels	8 315.89 €
total	1 234 896.57 €	total	1 394 224.81 €
		Résultat de l'exercice	159 328.24 €



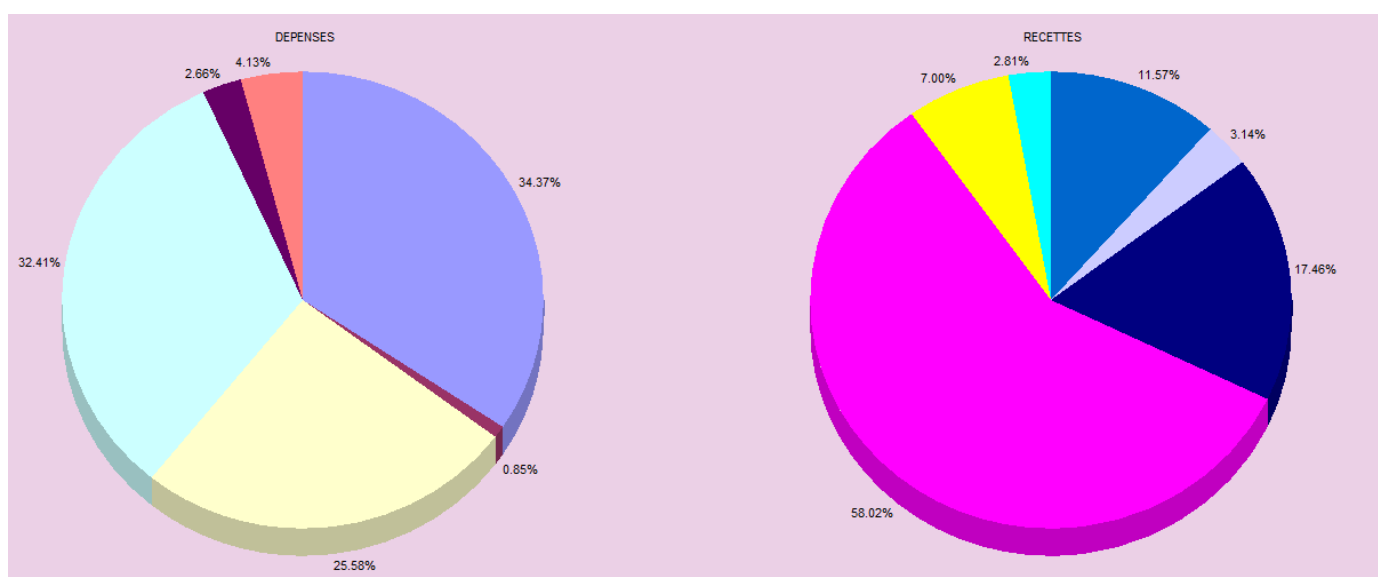
La section d'investissement

Cette section concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

En dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux

En recettes, on trouve généralement les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement (ex. : subventions d'investissement, emprunts, taxe aménagement ...).

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - VUE D'ENSEMBLE			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES réalisées		RECETTES réalisées	
chapitre	montant	chapitre	montant
immobilisation incorporelles (PLU, logiciels)	4 028.14 €	subventions d'investissement	21 858.68 €
subvention d'équipement		participation électrification (dettes)	121 112.82 €
participation électrification (dettes)	121 112.82 €	FCTVA	25 758.00 €
immobilisation corporelles (terrains, matériel, mobilier)	153 428.39 €	taxe aménagement	54 811.92 €
acompte sur immobilisations	12 589.32 €	dépôt-cautionnement	450.00 €
remboursement emprunt	147 603.68 €	amortissements	48 727.33 €
dettes électrification/SDE	15 135.79 €	excédent de fonction. affecté	
opération d'ordre (ex CC)	19 546.87 €	opération d'ordre (ex CC)	19 546.87 €
total	473 445.01 €	total	292 265.62 €
Résultat de l'exercice	-181 179.39 €		



Analyse financière : la capacité d'autofinancement (CAF)

CAF brute = Recettes Réelles Fonctionnement - Dépenses Réelles Fonctionnement

CAF nette = CAF brute – annuité en capital

Recettes réelles de fonctionnement :

Toutes les recettes sauf *les résultats antérieurs, opérations d'ordres, recettes exceptionnelles*

Dépenses réelles de fonctionnement :

Toutes les dépenses sauf *les résultats antérieurs, opérations d'ordres, dépenses exceptionnelles*

La CAF brute doit couvrir à minima le capital des emprunts,

La CAF nette détermine le financement disponible pour investir (issu des recettes de fonctionnement).

	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles Fonctionnement	946 388	907 281	1 426 523	1 385 121	1 394 225
Dépenses réelles Fonctionnement	674 767	622 731	1 045 211	1 172 468	1 186 169
EPARGNE BRUTE	271 621	284 550	381 312	212 653	208 056
% /recettes	28.70%	31.36%	26.73%	15.35%	14.92%
Capital de la dette	105 616	102 625	163 215	158 613	162 739
EPARGNE NETTE (autofinancement)	166 005	181 925	218 097	54 040	45 316
% /recettes	17.54%	20.05%	15.29%	3.90%	3.25%

Jusqu'en 2014, la CAF est suffisante grâce aux excédents reportés. A partir de 2015 le seuil est critique.

Le budget primitif 2017

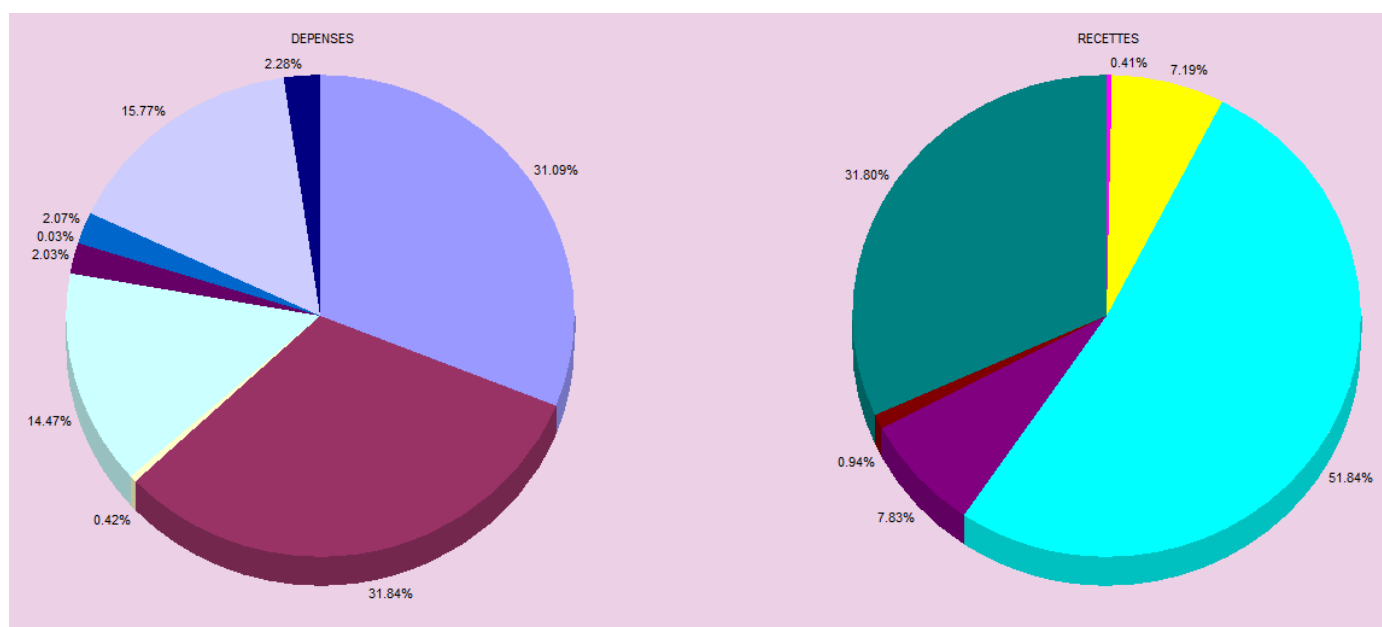
La section de fonctionnement

Un excédent de résultat antérieur reporté de 625 330.68 €.

Cet excédent résulte d'un cumul d'épargne des années antérieures.

Il permettra d'autofinancer en partie les projets d'investissements.

BUDGET PRINCIPAL 2017 -VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
011	charges à caractère général	611 300.00 €	013	atténuations des charges	8 000.00 €
012	charges de personnel	626 100.00 €	70	produits des services	141 300.00 €
014	atténuations des produits	8 210.00 €	73	impôts et taxes	1 019 210.00 €
65	autres charges de gestion	284 500.00 €	74	dotations et participations	153 900.00 €
66	charges financières	40 000.00 €	75	autres produits gestion	18 500.00 €
67	charges exceptionnelles	500.00 €			
022	dépenses imprévues	40 724.20 €			
023	virement investissement	310 000.00 €			
042	dotations amortissements	44 906.48 €	002	report excédent	625 330.68 €
total dépenses fonctionnement		1 966 240.68 €	total recettes de fonctionnement		1 966 240.68 €



Le total de la section de fonctionnement du budget 2017 est sensiblement le même que celui de 2016 qui s'élevé à 1 968 002 € (baisse de 0.09 %).

Les dépenses

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, cantine, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance

Les charges à caractère général sont en légère augmentation de 1.96 %

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel

Les charges de Personnel sont en légère diminution de 1.58 %.

salaires	cotisations	autres charges
398 000 €	174 400 €	51 700 €

Les autres charges sont constituées de la rémunération de l'animateur sportif pour l'école élémentaire, L'assurance des risques statutaires (maladie, accident du travail, invalidité, décès), la médecine du travail.

Le personnel communal est composé de 18 agents auquel s'ajoute des agents de remplacement notamment en cas de maladie.

3 agents en administratif, 4 agents au service technique, 1 agent à la bibliothèque, 2 ATSEM à l'école maternelle, les autres agents au nombre 18 gèrent notamment les cantines et l'entretien des bâtiments publics (Ecoles, Maison Communale, salle de Châteaurouge...)

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Les atténuations des produits correspondent aux fonds de péréquation verser à l'Etat.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

En baisse de 8.15 %, ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus et leur formation ;
- les contributions aux organismes de regroupement, notamment la Fourrière animalière
- les subventions de fonctionnement aux associations, à la MJC, les TAP'S
- la participation au CCAS

Chapitre 66 - Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

Cette somme constitue une source de financement pour la section d'investissement.

Les recettes

Chapitre 013 : Atténuations des charges

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par

- Les paiements effectués par les familles du service cantine et TAP'S
- Les locations de salles
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Il concerne pour l'essentiel :

- Les taxes foncières et taxe d'habitation
- L'attribution de compensation suite à la fusion avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol
- La taxe additionnelle aux droits de mutation reversée par le Département (montant connu en fin d'année)

Concernant la **fiscalité locale** :

Les taux d'imposition de la commune font l'objet d'une augmentation de 3%.

Les taux d'imposition n'ont pas été réévalués depuis 2011.

En 2014, suite aux reprises de compétences de la Communauté de Communes les 2 Chênes, une partie des taux de l'ex Communauté de Communes les 2 Chênes a été intégré.

Taxes	taux 2016	taux 2017
Taxe d'habitation	9.73%	10.02%
Taxe sur Foncier Bâti	14.85%	15.30%
Taxe sur Foncier Non Bâti	71.99%	74.15%

Chapitre 74 : Dotations et participations

Il s'agit principalement des dotations de l'Etat.

- La dotation globale de fonctionnement
- La dotation nationale de péréquation et de solidarité
- La dotation de Solidarité Rurale

Ainsi que

- Des compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux
- Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires

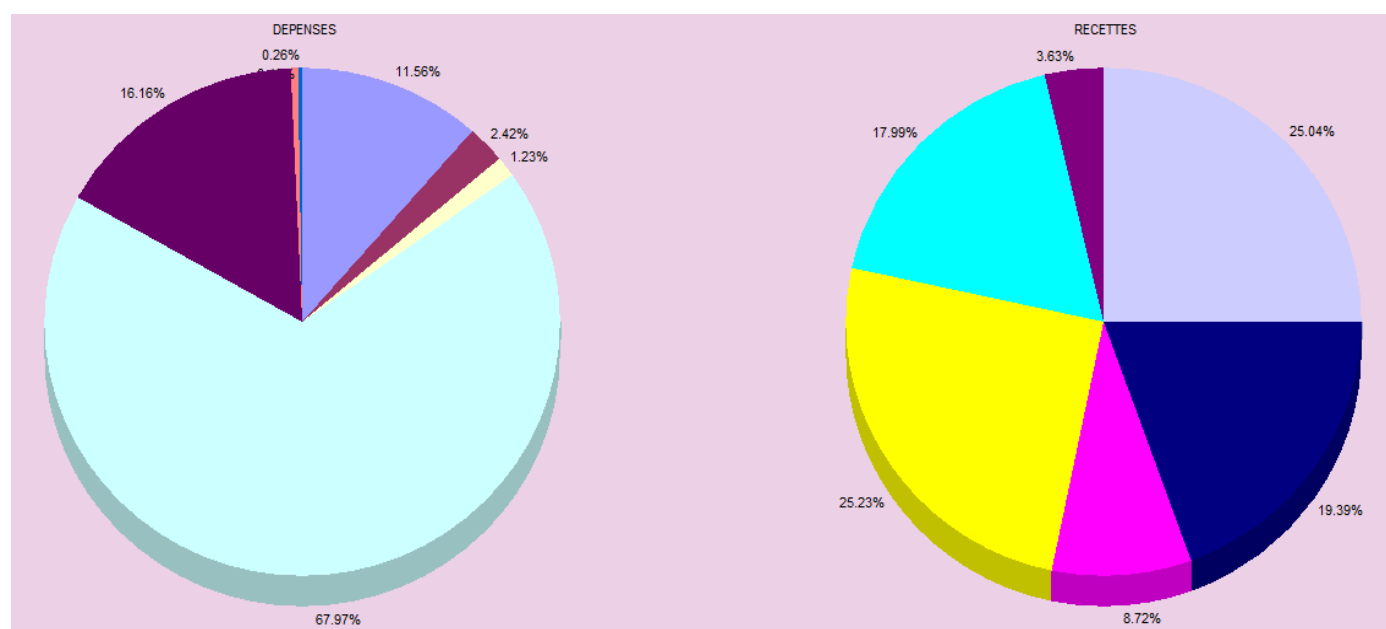
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations des immeubles.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

BUDGET PRINCIPAL 2017 -VUE D'ENSEMBLE					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt	143 088.35 €	10	capitalisation, FCTVA, taxe aména	240 000.00 €
202	immobilisation incorporelles	30 000.00 €		(dont 200 000€ de capitalisation)	
204	subventions équipement	15 233.56 €	13	subventions/investissement	108 000.00 €
21	immobilisation corporelles	841 500.00 €	16	emprunt	312 383.26 €
23	immobilisation en cours	200 000.00 €	O21	virement de section fonction.	310 000.00 €
27	autres immobilisations financière	5 000.00 €	O42	amortissements	44 906.48 €
O20	dépenses imprévues	3 162.33 €	001	report excédent	222 694.50 €
total dépenses d'investissement		1 237 984.24 €	total recettes d'investissement		1 237 984.24 €

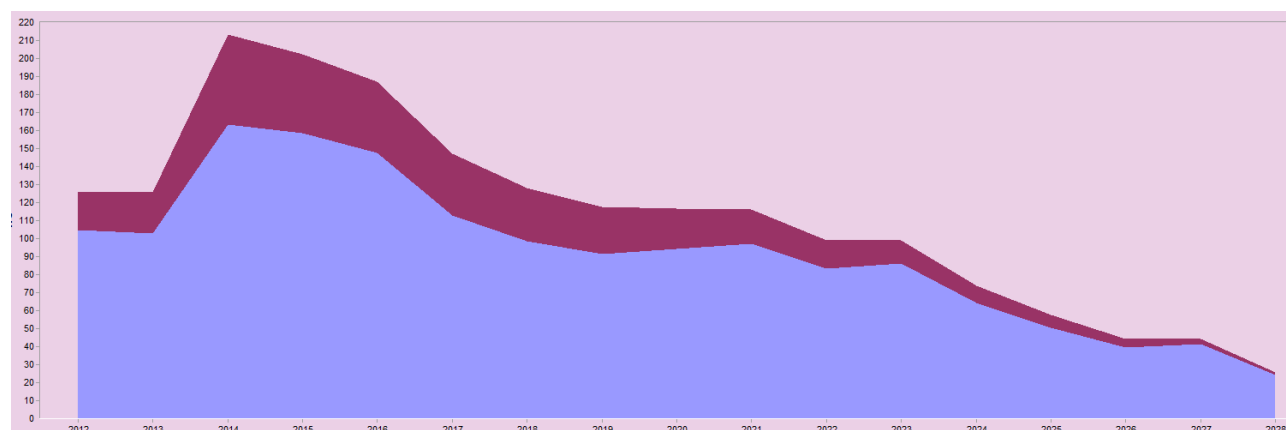


Le total de la section de fonctionnement du budget 2017 s'équilibre à 1 237 984 €

Les dépenses

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts

La dette est constituée uniquement d'emprunts à taux fixe. En nette baisse par rapport au budget 2016 suite à des emprunts soldés. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 883 206 €. Le capital à rembourser de l'année s'élève à 113 000 €.



En 2014, augmentation de la dette due à la reprise d'emprunts de la Communauté de Communes suite aux transferts de compétence.

La baisse de 34 607 € en capital et de 5430 € en intérêt permet une capacité d'emprunt.

Chapitre 202 : Immobilisation incorporelles

Il s'agit des frais relatifs à la révision du PLU.

Chapitre 204 : Subventions équipement

Participation aux travaux d'électrification

Chapitre 21 : Immobilisation corporelles

Ce chapitre regroupe :

- Les acquisitions de terrains nus ou de bâtiments
- Les réfections de bâtiments
- Les matériels, mobiliers et installations

Chapitre 23 : Immobilisation en cours

Il s'agit de l'éclairage public aux quartiers Châteaurouge et Mars

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Il s'agit des obligations du financement participatif pour les éoliennes

Les principales opérations d'investissement prévues au BP 2017 :

- Extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire
- Agrandissement de la cuisine de l'école maternelle
- Pose de volets roulants à l'école élémentaire
- Plan numérique pour l'école élémentaire
- Vidéoprotection
- Eclairage public aux quartiers Châteaurouge et Mars
- Acquisition du site des thermes
- Début de travaux pour une micro-crèche

Les recettes.

Chapitre 10 : Fonds divers-Réserve

Il regroupe le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Cette année, un montant de 200 000 € a été affecté à l'investissement, grâce à l'épargne des dernières années.

Chapitre 13 : Subventions

Il s'agit des subventions pour l'éclairage public, les travaux des écoles, la vidéoprotection.

Le montant définitif n'est pas connu, elles ont été évaluées au minimum.

Chapitre 16 : Emprunts

Un emprunt d'équilibre de 300 000 € et une constatation de dette pour 12 383.26 € concernant la participation (25 % des travaux sur 10 ans) sur l'enfouissement des lignes électriques par le SDE07

Chapitre 021 : Virement de la section fonctionnement

Opération d'équilibre. Cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement.

Chapitre 42 : Amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Les amortissements sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les principaux ratios du Budget

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	766,04	727,00
2	Produits des impositions directes/population	257,24	391,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	608,98	901,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	359,03	308,00
5	Encours de dette/population	482,13	744,00
6	DGF/population	80,91	190,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,3986	0,4810
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,3597	0,8910
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,5895	0,3420
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,7917	0,8250